

L'hon. M. Stanfield: Dès le début, il était évident que cette grève constituait une grave menace, non seulement pour les cultivateurs de céréales et d'autres habitants des Prairies, non seulement pour l'économie canadienne tout entière mais, comme le ministre lui-même l'a dit cet après-midi, qu'elle risquait d'ébranler la confiance que l'on a envers notre pays en tant que fournisseur de céréales et d'autres produits. En présentant le bill cet après-midi, le ministre a dit à la Chambre que c'était évident. Il était tout aussi évident le premier jour de la grève qu'il s'agissait là d'un problème grave et de portée nationale.

Des voix: C'est facile à dire après coup.

M. Alexander: Rendormez-vous.

L'hon. M. Stanfield: Le député dit que c'est facile à dire après coup. Je suis certain que le représentant des Prairies, probablement en qualité de participant au caucus de l'Ouest, demande depuis longtemps au gouvernement de considérer cette question comme urgente. S'il voulait être franc, je suis certain qu'il dirait qu'il lui semblait clair dès le premier jour de la grève qu'elle créait un état d'urgence dans l'Ouest du Canada. Je suis persuadé qu'il le savait, lui qui est si intelligent, et son collègue le ministre du Travail aurait dû le savoir aussi.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement s'est contenté jusqu'ici d'attendre qu'une situation en arrive à l'état de crise et que le dommage soit à peu près irréparable pour se décider à agir. Je dois dire que contrairement à son habitude, il a montré dans la situation actuelle une célérité exceptionnelle. Il n'y avait qu'un mois que les choses avaient pris une mauvaise tournure lorsqu'il s'est décidé à convoquer les Chambres.

C'est peut-être une sorte de coup de théâtre. L'initiative est sans doute d'autant plus efficace du fait du secret qui l'a entourée. Si les intéressés dans le différend avaient été mis au courant, on n'aurait peut-être pas eu besoin d'en arriver là. Si le ministre du Travail et le premier ministre leur avaient dit plus tôt à quoi s'en tenir, l'intervention du Parlement n'eût peut-être pas été nécessaire.

Qu'est-ce que tout cela en comparaison du résultat politique que le gouvernement compte atteindre grâce à ces manœuvres? Il va sans dire que l'arrêt de travail dans les ports de l'Ouest doit cesser, que le transport du grain et des autres produits de l'Ouest doit reprendre le plus vite possible, que les ports doivent reprendre leur activité et que la situation est urgente, comme je le disais il y a quelques semaines. Il va sans dire aussi qu'en décidant de sa ligne de conduite, le gouvernement n'a songé qu'à une chose, au résultat de ses décisions sur le plan politique. C'est encore une fois le calendrier politique du gouvernement, et non les véritables besoins des Canadiens, qui l'a emporté dans cette dernière décision.

Des voix: Bravo!

• (1530)

L'hon. M. Stanfield: Bien sûr, nous entendons une sorte d'aveu tardif que le Parlement a un rôle à jouer. Si nous nous arrêtons au fait que pendant les quatre dernières années le gouvernement a surtout consacré son temps à affaiblir le Parlement, que le dénigrement de celui-ci a représenté pendant quelque temps au moins le sport intérieur favori du gouvernement, je suppose qu'il faut considérer l'initiative d'aujourd'hui comme un genre de victoire. Mais maintenant le gouvernement se voit contraint

de rappeler le Parlement s'il veut apporter une solution quelconque à toute cette affaire. Malheureusement il y a une ombre au tableau. La décision du gouvernement de rappeler le Parlement après avoir lui-même négligé d'agir pendant bien des années alors qu'il voyait échapper les quelques derniers sièges de l'Ouest doit être interprétée comme un cynisme sordide.

J'espère que personne n'a l'illusion que le bill présenté aujourd'hui offre vraiment des solutions pour ces problèmes ouvriers aux racines profondes. Il n'offre certainement aucune solution au problème des différends dans la fonction publique ou dans les services essentiels en général. Tout le monde sait que nous sommes en plus menacés d'une autre grève des postiers au cours des prochains mois. Je ne prédis pas qu'elle aura lieu, mais nous savons tous que c'est fort possible. Je tiens simplement à dire ici, à ce sujet, que si la grève éclatait pendant la campagne électorale qui tarde à venir depuis longtemps, et que nous attendons, c'est-à-dire que si certains services postaux étaient interrompus pendant la campagne, le Parlement a déjà mis entre les mains du gouvernement les moyens de retarder le débrayage général jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement puisse prendre la succession après les élections et élaborer une solution satisfaisante pour les difficultés actuelles. Nous savons que les dispositions du Code canadien du travail adoptées au printemps dernier n'ont pas encore été proclamées. Sauf erreur, d'après ce que le ministre a dit aujourd'hui, elles ne seront probablement pas proclamées avant un certain temps parce que le ministre est dans tous ses états. J'ignore les véritables raisons qui le portent à ne pas proclamer les dispositions du Code du travail adoptées au cours de la dernière session. Néanmoins, que tous les intéressés sachent bien que le Parlement, à cette occasion, a autorisé le gouvernement à mettre fin aux arrêts de travail de ce genre par des décrets du conseil, pendant la période de dissolution, dès l'instant où l'intérêt national est censé le commander. Nous aimerions savoir si le gouvernement se prépare effectivement à proclamer cette loi.

J'admets qu'il n'y a pas de solution simple aux problèmes des relations ouvrières. C'est un domaine complexe, souvent imprégné de tensions, où, évidemment, les problèmes ne se règlent pas souvent facilement. Pour n'en citer qu'un, je mentionnerai toute cette question de la réaction des ouvriers et du patronat au changement d'ordre technologique. Cette question entre en jeu tant dans la grève de la Colombie-Britannique que dans les négociations postales en cours. Cet élément, entre autres, montre que les différends ouvriers deviendront à l'avenir encore plus complexes et peut-être même plus difficiles à résoudre qu'ils ne l'ont été jusqu'ici. C'est pourquoi nous devons tous être constamment à l'affût de nouvelles idées et de nouvelles conceptions.

Nombreux sont ceux qui demandent instamment l'arbitrage obligatoire dans le domaine des industries et des services essentiels, qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé. Il faudra peut-être en arriver là pour les services essentiels. Je dis cela bien malgré moi parce que ce serait non seulement restreindre la liberté, mais aussi parce que je suis convaincu que la coercition serait de nature à envenimer les choses et à soulever au moins autant de difficultés qu'elle en résout. Voilà pourquoi je pense qu'il faudrait recourir à d'autres moyens et qu'un gouvernement dont je prendrais la direction instituerait de toute urgence une commission chargée de résoudre les conflits touchant l'intérêt général, qui pourraient survenir dans les services essentiels. Je ne prétends pas que ce soit